

délibération :
D_2018_5_3

L'an deux mille dix huit , le vendredi 13 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Avril 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Subventions
communales aux associations**

Pouvoirs :

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enveloppe budgétaire a été votée à l'article 6574 "subventions" du Budget Primitif 2018 de la Commune et propose d'individualiser les subventions à octroyer en fonction des demandes reçues.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Il précise qu'en vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les membres des associations ne doivent pas prendre part au vote de la subvention des associations auxquelles ils appartiennent.

Après avoir examiné chaque dossier de demande de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions 2018 aux associations comme suit :

Associations communales	Subventions 2018
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	350,00 €
ASSOCIATION CARNAVAL	700,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MOUTHIER	300,00 €
AU SON DE LA BOËME	1 000,00 €
BOËME PATRIMOINE	200,00 €
COMITE DE JUMELAGE	400,00 €
COMITE SECOURS POPULAIRE DE MOUTHIER	300,00 €
COUNTRY CHEYENNE 16	200,00 €
GENERATION BOËME	650,00 €
JUNIOR ASSOCIATION SHAMROCK	500,00 €
M.J.C JULES BERRY	16 000,00 €
SCM ECOLE ELEMENTAIRE	1 488,00 €
SCM ECOLE MATERNELLE	600,00 €
SENTIERS DE BOËME	500,00 €
SPORTING CLUB DE MOUTHIER - FOOT	18 000,00 €
TENNIS CLUB DE MOUTHIER	6 500,00 €
TOURBIERES ET LOISIRS	300,00 €
TOTAL	47 988,00 €

AR PREFECTURE

016-211602362-20180413-D_2018 Reçu le 09/05/2018	Autres associations	Subventions 2018
	KAMBAVENIR	400,00 €
	LES COMPAGNONS DU VEGETAL	2 000,00 €
	ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES FORETS SUD CHARENTE	80,00 €
	BANQUE ALIMENTAIRE D'ANGOULÊME ET DE LA CHARENTE	200,00 €
	ASSOCIATION CHARENTE NATURE	27 000,00 €
	CRCATB	10,00 €
	LES RESTAURANTS DU CŒUR	650,00 €
	RESEAU GERONTOLOGIQUE - GRPA	10,00 €
	TOTAL	30 350,00 €

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/04/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 9 MAI 2018

